

Traid-Union veut sauver l'intéressement 2020 !

Avec l'accord actuel qui ne prévoit le versement d'un intéressement qu'à partir de 7 % de ROA, peu de chance d'obtenir quelque chose pour 2020.

En effet, compte tenu de la baisse d'activité, ce taux de 7% nous semble difficile à atteindre. (pour rappel, en 2019 ce taux était à 8%).

Nous avons donc demandé l'ouverture d'une négociation pour ramener à 6 % le seuil de ROA au-delà duquel un intéressement est versé.

Objectif : Optimiser les chances de versement en 2020 et négocier un sur-intéressement en début d'année 2021 lorsque nous connaissons mieux les perspectives économiques de l'entreprise.

Nous avons été entendus sur le principe et la direction propose de verser 100 € d'intéressement au seuil de 6%.

Ce montant est évidemment trop bas, mais la direction ne veut prendre aucun risque et s'engage à le compléter par un sur-intéressement conséquent si les perspectives 2021 sont bonnes.

Et si on ne fait rien ? Et bien ce sera 0 d'intéressement + 0 de sur-intéressement.

Dans notre communication de juillet prochain le résultat de cette négociation.

Le dé-confinement se généralise, avec prudence !

L'objectif est que l'ensemble des sites soient ré-ouverts en mode dé-confinés à la fin du mois de juin ce qui ne signifie pas que tous les salariés devront retourner sur leur site à cette date.

La priorité reste la santé !

Le télétravail est à privilégier chaque fois que possible !

Rôle accru des représentants de proximité !

La direction produit pour chacun des sites un ensemble de mesures préventives et de règles de fonctionnement en mode dé-confiné, conformes aux recommandations du gouvernement, précisant :

- ⦿ Les conditions d'accès au site : capacité maximum et plan d'occupation, accès aux espaces communs, transports, horaires d'ouverture ...
- ⦿ Les mesures de sécurité sanitaires, individuelles ou collectives mises en place : nettoyage et désinfection des locaux, fourniture de masques, de gel, règles de circulation ...
- ⦿ Le protocole sanitaire en cas de suspicion de cas COVID-19 : isolement de la personne dans une pièce dédiée, alerte des secours pour les cas graves, information des personnes contact.



Les représentants de proximité de chaque site sont consultés et sont force de proposition sur ces mesures et s'assurent au cours d'une visite de site, qu'elles sont correctement et intégralement appliquées.

Vous pouvez les contacter à tout moment sur l'application de ces règles mais également sur tout type de sujet concernant la vie sociale de l'entreprise.

Retrouvez la liste de vos représentants [Traid-Union ici](#).
Vous pouvez aussi nous écrire à contact@traid-union.org.

Activité partielle, 100 % du salaire maintenu en juin également !

L'activité partielle se poursuit en juin **mais ne devrait pas aller au-delà**.

Malgré la baisse de la prise en charge par l'état, l'entreprise s'engage à maintenir 100 % du salaire des personnes concernées.

Tickets restaurants, à la carte !

Durant le confinement, les tickets restaurants n'ont pas pu être distribués. La direction a choisi le passage à la carte APETIZ en lieu et place du traditionnel carnet.

Qu'est-ce que cela change ?

- Une carte sans contact type CB avec rechargement automatique le 9 du mois suivant
- Un paiement au centime près et une application de paiement sur mobile
- Plus de risques à l'expédition postale
- Assistantes soulagées des séances de distributions et de rattrapage...

Mais

- Un montant maximum par jour de 19 euros (à 38 euros dans les restaurants jusqu'à fin 2020)
- Plus possible de donner des tickets à un proche

Vous restez maître de votre destin : après 6 mois, en décembre 2020, si vous en faites la demande, vous pourrez revenir au papier



POUR Y VOIR CLAIR



Les titres-restaurant papiers du mois de mars et/ou d'avril qui n'ont pas pu être remis seront attribués sous la forme d'une prime, sur la paie de juin 2020. Cette prime, égale au montant de la participation employeur (5,40€ x nombre de tickets), sera exonérée de cotisations sociales et d'impôt sur le revenu.

Et si certains d'entre vous n'ont pas demandé de tickets pour ces mois-là, ils peuvent procéder à une demande rétroactive, selon le process communiqué par la direction.

Economie ... il faudra attendre juillet pour y voir plus clair !

De l'aveu même de la direction le V2 de mai n'est pas fiable.

Elle se donne un mois de plus pour retravailler ses prévisions.

Ce n'est qu'au mois de juillet que nous connaissons les perspectives pour l'année 2020.

Quelques commentaires généraux :

Alors que le Syntec prévoit une **baisse de l'activité du secteur de 15% à 17% pour l'année**, grâce à sa taille et à la diversité de ses métiers et de ses marchés l'entreprise ne s'en sort pas si mal.

Les acteurs de taille importante semblent moins atteints que les plus petits qui interviennent souvent en sous-traitance des premiers.

L'industrie est très touchée et en particulier l'aéronautique, avec Airbus qui est notre premier client.

Le secteur public et les Telco résistent bien, banques/assurances et énergie s'effritent légèrement.

En terme de métier, c'est le conseil qui rencontre le plus de difficultés avec un taux d'inter-contract très important.

Les entités Software qui embarquent beaucoup de récurrent sous forme de contrat de maintenance résistent bien en terme de chiffre d'affaire. En revanche, pas ou peu de signatures de licences ce qui affectera sévèrement la marge.

Bonne résilience des activités d'infrastructure management.

Pour l'intégration de système, mêmes remarques que pour les marchés.

Bon courage à toutes et tous dans cette période difficile !